



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 24 novembre 2016

INFORMATION PRESSE

Appel à candidatures

Agrément des gardiens de fourrière automobiles du Bas-Rhin, année 2017-2020.

Les agréments en tant que gardiens de fourrière automobiles du département arriveront à échéance le 24 mars 2017.

Ils sont délivrés en fonction des besoins et au regard d'un dossier et de contrôles permettant de vérifier que l'établissement demandeur remplit l'ensemble des conditions exigées par le code de la route.

Les gardiens de fourrière automobiles souhaitant bénéficier d'un agrément en 2017 adresseront à la Préfecture du Bas-Rhin/ bureau de la Réglementation/ Section des professions réglementées de la route, leur demande accompagnée du dossier avant le 06 janvier 2017, à l'adresse ci-après :

*Préfecture du Bas-Rhin
Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Réglementation
Section des professions réglementées de la route
5 Place de la République
67073 STRASBOURG*

La composition du dossier et les textes sont disponibles sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin : www.bas-rhin.gouv.fr rubrique : politique publiques/ activités et professions réglementées/ fourrière automobiles ou par messagerie à l'adresse suivante : pref.reglementation@bas-rhin.gouv.fr

Contact presse : Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin – Viviane Chevallier
responsable du pôle de la communication interministérielle – chargée de la communication et des relations presse
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>